

Image not found or type unknown



Téléviseur traitement d'une panne par le constructeur

Par **polope**, le **06/08/2016** à **16:35**

Bonjour marque de politesse [smile4]

en 2015, j'ai contacté le siège français de cette entreprise japonaise par lettre avec ar pour le traitement incompréhensible d'une panne sur un appareil de 2 ans .

Aucune réponse ne m'est parvenue... à ce jour (août 2016),
je constate que cette marque n'est plus conseillée alors qu'elle était réputée la meilleure ces dernières années. est ce aussi le service après vente qui est sanctionné

MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **07/08/2016** à **08:41**

Bjr,

Le principe est de contacter le vendeur de l'appareil plutôt que le fabricant qui ne vous connaît pas.

Par **polope**, le **08/08/2016** à **11:31**

Bien sûr que j'ai déjà contacté le vendeur ... qui ne s'occupe pas de l'après vente...en l'occurrence c'est la réputation du constructeur qui est en cause..

Par **morobar**, le **08/08/2016** à **12:20**

En l'occurrence c'est le vendeur qui est en cause.

Ses rapports avec le constructeur doivent vous passer par dessus la tête.

Vous devez donc agir à l'encontre du vendeur, qui dispose ou non (mais ce n'est pas votre soucis/affaire) d'un recours à l'endroit de son fournisseur.